

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 200**

présenté par
M. Quentin, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 212 de cet article :

« Ce membre est remplacé dans les conditions prévues à l'article L.O. 6432-7. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle, corrigeant en outre plusieurs erreurs matérielles.